

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE PORTNEUF
VILLE DE NEUVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité, tenue le lundi 17 décembre 2018 à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Neuville, 230 rue du Père-Rhéaume, Neuville.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Simon Sheehy	Conseiller
Monsieur Jean-Pierre Soucy	Conseiller
Madame Denise Thibault	Conseillère
Monsieur Dominic Garneau	Conseiller
Monsieur Carl Trudel	Conseiller

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur Bernard Gaudreau, Maire.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Manon Jobin	Directrice générale et greffière par intérim
--------------------	--

EST ABSENTE :

Madame Marie-Michelle Pagé	Conseillère
----------------------------	-------------

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 h 30) ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

18-12-287 QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE (19 H 30)
2. ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNEE 2019
3. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNEES 2019, 2020, 2021
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE BUDGET ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
5. FERMETURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2019**

18-12-288 **CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a analysé le contenu du projet de prévisions budgétaires 2019 lors de la rencontre de travail du 6 décembre 2018;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil adopte les prévisions budgétaires 2019 au montant total de **5 652 733 \$** telles que présentées ci-dessous :

DÉPENSES :

Administration générale	836 642 \$
Sécurité publique	834 304 \$
Transport	795 347 \$
Hygiène du milieu	693 301 \$
Santé, bien-être et urbanisme	411 399 \$
Loisirs et culture	1 209 321 \$
Frais de financement	665 309 \$
Immobilisations	207 110 \$
TOTAL	5 652 733 \$

RECETTES :

Taxes	4 551 913 \$
Paiement tenant lieu de taxes	39 880 \$
Autres recettes de sources locales	485 675 \$
Transferts	25 335 \$
Affectation surplus et fonds réservés	549 930 \$
TOTAL	5 652 733 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2019, 2020, 2021**

18-12-289

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville doit adopter un programme triennal d'immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021 en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE ces immobilisations sont conditionnelles à l'obtention de subventions gouvernementales;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE ce conseil adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021 tel que présenté au montant total de 23 911 876 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE BUDGET ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

La période de questions débute à 19 h 50 pour se terminer à 20 h 04. Les membres du conseil répondent aux différentes questions.

5. FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire lève la séance à 20 h 05.

En signant le présent procès-verbal, M. le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.

Bernard Gaudreau
Maire

Manon Jobin
Directrice générale et greffière par intérim
Trésorière